



**MEJANNES MULTI SPORTS**



<p style="text-align: center;"><b>ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE DU 8 FEVRIER 2019</b></p>
--

**Etaient présents** : 63 membres  
**Etaient représentés** : 26 membres  
Soit un total de 89 sur 109 adhérents

Le quorum étant atteint, les assemblées peuvent valablement délibérer.

Marie-José PIVIDAL, Présidente ouvre la séance en remerciant la Mairie de Méjannes le Clap, représentée par Emeline BELLOTO 1<sup>ère</sup> adjointe, le Maire étant pris par d'autres occupations, pour la mise à disposition des salles dont la salle réservée aux associations et l'aide allouée par le versement d'une subvention qui nous permet d'assurer le bon fonctionnement du Club.

Elle remercie également Yann JOSSELIN Directeur de Gard Découvertes pour la mise à disposition de salles pour le tir à l'arc, le badminton, le tennis de table et les journées CODERS.

Un grand merci à tous les animateurs qui, grâce à eux, entretiennent ce climat de camaraderie, se dévouent sans compter à la satisfaction de nos licenciés. Merci aux Membres du Bureau, du Conseil d'Administration pour leur aide, leur conseil et leur assistance à ses côtés.

Entre nous, la réussite passe d'abord par eux mais aussi avec vous tous.

Elle remercie Alain MARTINON, Président du CODERS 30 pour sa présence et son aide. Monsieur MARTINON vous parlera du CODERS et des journées CODERS.

Elle donne la parole à Patrice CIUTI pour expliquer la décision prise en Conseil d'Administration d'organiser une assemblée générale extraordinaire avant l'assemblée générale annuelle.

Marie-José PIVIDAL  
Présidente

Danielle GORNARD  
Secrétaire



**MEJANNES MULTI SPORTS**



**ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE  
DU 8 FEVRIER 2019**

**ORDRE DU JOUR :**

Disposition transitoire

Prolongation du mandat des membres du Conseil d'Administration en vue de préparer les nouvelles élections de 2021

Parole à Patrice CIUTI

« Exceptionnellement nous débutons cette réunion annuelle par une Assemblée Générale Extraordinaire dont le but est de voter une disposition transitoire à l'article 9 de nos statuts qui permettrait de prolonger le mandat du Conseil d'Administration d'une année supplémentaire.

D'après nos statuts les membres du Conseil d'Administration sont élus pour 4 ans.

Elus à l'Assemblée Générale de 2016, le renouvellement du Conseil d'Administration devrait intervenir l'année prochaine en 2020.

Ce renouvellement entraîne la réélection du Bureau : Président, vice-président, trésorier, trésorier adjoint, secrétaire et secrétaire adjoint.

Marie-Jo, Présidente, Arlette, Trésorière et Danielle, Secrétaire, avaient prévu de ne pas se représenter en 2020 à l'occasion du renouvellement du Conseil d'Administration. Un de nos adhérents avait émis le souhait de faire acte de candidature à la Présidence en 2020. Il a donné sa démission du Conseil d'Administration en Janvier et ne souhaite donc plus faire acte de candidature.

Nous devons donc nous donner plus de temps pour trouver de nouvelles candidatures pour la Présidence mais aussi pour les autres postes : Trésorerie et Secrétariat. Avec la prolongation proposée nous aurons jusqu'en 2021 pour trouver et former les nouveaux candidats.

L'ensemble du Conseil d'Administration a accepté de rester jusqu'en 2021. Nous pouvons les en remercier.

Il est normal que dans une association les adhérents exerçant des responsabilités depuis des années souhaitent passer le flambeau à d'autres. MMS ne peut compter que sur l'engagement bénévole de ses adhérents. Notre Association est bien vivante, chaque année le nombre des adhérents augmentent. De nouveaux (elles) animateurs (trices) nous ont rejoints ces dernières années pour la rando, la gym ; la marche nordique, le tennis de table et le badminton. MMS a une soixantaine d'adhérents sur Méjannes et pratiquement autant sur les communes avoisinantes. Les rendez-vous festifs : galettes, pique-nique, repas de fin d'année regroupent de plus en plus de monde. Plus d'un tiers de nos adhérents participent à notre voyage annuel.

Tout cela me fait dire que parmi vous toutes et vous tous de nouvelles candidatures ne manqueront pas de se faire connaître pour permettre le renouvellement du Conseil d'Administration en 2021. »

Marie-Jo reprend la parole pour donner lecture du texte proposé au vote.

« Disposition transitoire

Prolongation du mandat des membres du Conseil d'Administration en vue de préparer les nouvelles élections de 2021.

Le mandat des membres du Conseil d'Administration doit expirer après l'Assemblée Générale de 2020.

A ce jour, la succession de la Présidente et celle des membres du Conseil d'Administration n'étant pas assurée, on demande une prolongation EXCEPTIONNELLE du mandat des Membres du Conseil d'Administration de UN AN, soit jusqu'en 2021. »

Disposition mise au vote

Nous avons 3 abstentions, 0 contre

Cette disposition transitoire est adoptée à la majorité.

Nous passons maintenant à l'assemblée générale ordinaire.



ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE  
DU 8 FEVRIER 2019

**Ordre du jour :**

Approbation du compte-rendu de l'Assemblée Générale Ordinaire du 2 Février 2018

Rapport moral

Bilan des activités sportives et nouvelles activités

Bilan financier

Montant des cotisations 2019/2020

Budget prévisionnel

Demande de subventions

Formations

Comité des Loisirs

Certificat médical

Site

Questions diverses

Décathlon – Sport 16

**Approbation du compte-rendu de l'Assemblée Générale Ordinaire du 2 Février 2018**

Adopté à l'unanimité

**Bilan moral 2018**

Méjannes Multi Sports est une association reconnue d'intérêt général dont la raison sociale est la pratique d'activités physiques et de loisirs sportifs adaptées aux séniors dans un climat de convivialité et sans compétition.

En 2017-2018 nous étions 105 adhérents.

Notre association compte à ce jour 109 adhérents (cette année nous avons eu 19 départs et 23 nouveaux) dont 69 femmes et 40 hommes. 63% de femmes et 37% d'hommes encadrés par 17 animateurs bénévoles tous brevetés et en possession d'une formation de 1<sup>er</sup> secours. Obligation de refaire la formation PSC1 tous les 4 ans.

Actuellement nous avons 17 animateurs bénévoles dont 6 ont 2 activités. 4 personnes en formation.

Démission d'un membre du Conseil d'Administration et une personne a arrêté sa formation pour cause de santé.

Nous avons 3 dossiers d'adhésion en attente (3 hommes) ce qui portera le nombre d'adhérents à 112.

3 fois par an le CODERS 30 organise les journées interclubs à Méjannes au Centre de Gard Découvertes avec l'aide de MMS. Prochaine rencontre le 28 Mars (Visa, La Calmette, Méjannes) et le 21 Mai à Milhaud pour l'inauguration du Centre Sportif.

Marie-José donne la parole à Emeline BELLOTO

Elle remercie MMS pour l'ensemble des activités proposées ce qui donne une dynamique importante à Méjannes. Grâce à MMS le sport est très présent.

**Bilan des activités sportives**

Parole à Anne-Marie

Cyclo 2

Cyclo de proximité 2/3

Gym lundi 29/30

Gym jeudi 22/24

Marche nordique 10

Randonnée 18/19 10 randos annulées dont 6 au dernier trimestre)

Step 8

Tennis lundi 8

Tennis vendredi 5

Tir à l'arc 8

Zen 5

**Nouvelles activités**

### **Trimestre 2018**

Badminton	10
Balade Moyenne de 11 personnes dont 4/5 non randonneurs	
Tennis de table	2/3

En hiver la balade a lieu l'après midi. Au printemps reprise le matin

Le cyclo arrêté en hiver, reprise début Mars

Le tennis de table a lieu après le tir à l'arc

Le cours de gym du lundi rencontre un vif succès ce qui rend difficile la pratique de cette activité dans la salle des associations. Les animatrices se sont consultées et proposent d'ouvrir un 3<sup>ème</sup> cours le

#### **VENDREDI DE 10H30 à 11H30**

Ce cours sera essentiellement orientée vers de la gym douce, le travail des muscles profonds, respiration et articulations  
Les personnes qui suivront ce cours ne pourront plus venir dans le cours du lundi.

#### **1<sup>er</sup> cours VENDREDI 15 FEVRIER**

Arlette demande aux adhérents de ne s'inscrire que dans les activités auxquelles ils souhaitent participer. Cela facilitera le calcul du nombre d'animateurs nécessaires pour le Club.

Le bilan des activités est adopté à l'unanimité.

### **BILAN FINANCIER**

Commenté par Arlette

Bilan contrôlé par Nicole COTREAUX

Patrice fait remarquer que 40% du budget correspond aux subventions et 60% aux adhésions.

Ce budget est joint au présent compte-rendu – annexe 1

Budget mis aux voix

Adopté à l'unanimité

### **MONTANT DES COTISATIONS**

Proposition d'une augmentation de la cotisation de 2 €

Cette augmentation, qui pour 2019 reviendra au Club, correspond à une prévisible augmentation de la part revenant à la FFRS, au CORERS et au CODERS.

Parole à Alain MARTINON

Répartition de la cotisation :

20€ pour la FFRS : Assurances

3 € pour le CORERS

4.50 € revient au CODERS

Chaque Club détermine le montant de sa propre cotisation en fonction des dépenses.

La part est très raisonnable par rapport à un Club qui propose autant d'activités spécifiques animées par des bénévoles.

La part revenant au CODERS sert à financer la formation des animateurs environ 1000 à 1200 € par animateur – 4 modules  
Dans le Gard la formation est gratuite pour le bénévole et le Club.

Elle est assurée par des instructeurs bénévoles formés par la Fédération.

La formation tennis de table aura lieu à la Roche/Yon

Ces cotisations n'ont pas augmenté depuis de longues années.

Subventions du Conseil Départemental et de la Jeunesse et des Sports aléatoires. Dossier à refaire tous les ans.

Le 12 Mars prochain, lors de son assemblée générale, une augmentation de la cotisation du CODERS ne sera pas proposée.

Augmentation mise aux votes adoptée à la majorité – une voix contre

### **BUDGET PREVISIONNEL**

Arlette présente le budget prévisionnel (annexe 1)

Ce budget tient compte de l'augmentation de 2€ de la part revenant au Club.

Une subvention de 150 € a été allouée par le CODERS pour les nouvelles activités, subvention non comprise dans les recettes.

Budget prévisionnel mis aux voix – 1 voix contre

Adopté à la majorité

### **DEMANDES DE SUBVENTIONS**

Cette année, en plus des demandes faites auprès des Mairies de Méjannes et de Fons/Lussan, et du Département, il sera demandé une aide auprès de la Mairie de St Jean de Maruejols. Nous avons 8 adhésions de ce village.

### **FORMATION DES ANIMATEURS**

Claudine GRIMAND a terminé sa formation gym en Avril 2018

André CASTALAN a terminé sa formation d'animateur rando en septembre 2018

Sun CASTALAN reste module 2 – tronc commun du 11 au 14 Mars à Sète et spécifique du 13 au 16 Mai 2019 à Sète – gym

André VRIGNAUD – MODULE 1 6 DU 2 AU 5 Avril à Argelès et module 2 du 24 au 29 Novembre 2019 à Nant pour la marche nordique

Jean-Luc MOUYON 6 Module 1 du 2 au 5 Avril à Argelès – Module 2 du 18 au 22 Novembre à la Roche/Yon pour le tennis de table.

Jean-Marie VENTER – Demande de validation des acquis pour le Badminton

Francis DIEUDONNE – accompagnant sportif – balade de proximité du 17 au 20 Mars à Carry le Rouet

PSC1 2019 – Jean-Paul MERTENS et Marc ROUYER en Mai – Anne Marie RENARD DEBATY en Novembre.

Demande faite pour que les animateurs randonnée puissent devenir animateurs rando montagne.

#### **Appel à candidature animateurs :**

Si vous voulez que MMS dure dans le temps avec autant d'activités, il nous faut d'autres animateurs. Les personnes intéressées peuvent venir voir Marie-Jo.

## **COMITE DES LOISIRS**

### **Section « Voyages »**

Parole à Patrice CIUTI

En 2018 nous avons organisé notre voyage annuel du 28 mai au 2 juin à Peymeinade dans les Alpes Maritimes. 35 adhérents y ont participé. Après quelques difficultés lors de notre accueil tout est rapidement rentré dans l'ordre et tout le monde a pu profiter du séjour.

Visite de Tourrettes et Fayence, d'une parfumerie à Grasse, de l'Abbaye du Thoronet, randos le long du canal de Siagne, dans la forêt de Peygros, jusqu'au village de Cabris et sur l'Île Sainte Marguerite, soirées animées par nos musiciens préférés José et Denis.

En résumé un séjour bien rempli qui s'est déroulé, comme toujours, dans la bonne humeur.

Les 10 et 11 octobre 2018 nous avons aussi organisé un séjour de 2 jours à Carry le Rouet dans les Bouches du Rhône. 24 personnes y ont participé. Le 1<sup>er</sup> jour la pluie était au rendez-vous. La rando a été bien arrosée et à la fin, nous nous sommes retrouvés sur un chemin devenu impraticable du fait d'enchevêtrement d'arbres à la suite d'incendies. A midi nous avons pu nous retrouver au sec grâce au prêt d'une salle par la mairie de Carry. Cela nous a permis un déjeuner convivial et un après-midi de jeux.

Le lendemain si le mauvais temps s'était éloigné la balade prévue en mer a été annulée pour cause de mer trop mauvaise.

En résumé, deux jours avec des imprévus mais toujours dans la bonne humeur.

Pour cette année 2019 le voyage se déroulera à Naucelle dans l'Aveyron du 14 juin au 20 juin. 34 personnes se sont inscrites. Le centre de vacances est un petit centre et, de ce fait, nous serons les seuls pendant notre séjour. 4 randos sont prévues, dont une dans le Sidobre dans le Tarn. Les visites de Micropolis, cité des insectes, des caves de Roquefort et de la ville d'Albi sont aussi au programme.

Pour l'année 2020, nous sommes en train de prospecter pour un séjour au lac d'Annecy. Nous avons contacté deux centres de vacances, Ternélia et Cap France. Le séjour se déroulerait dans la 2<sup>ème</sup> quinzaine de juin 2020. Mais rien n'est décidé pour le moment.

### **Section « Repas »**

Parole à Martine FROMENTIN

Galette des rois 68 personnes

Repas AG 56 personnes

Repas canadien 50 personnes

Forum des associations

Repas de fin d'année 66 personnes

On note une sensible augmentation de participation des adhérents

## **CERTIFICAT MEDICAL**

Lors du conseil d'administration du 16 Novembre 2016, il a été décidé à l'unanimité de continuer de demander un certificat médical chaque année lors de l'adhésion ou de son renouvellement.

Normalement la loi prévoit qu'un certificat médical soit valable pour 3 ans sous réserve que les intéressés aient rempli un questionnaire de santé sur lequel ils ont répondu « non » partout.

Le Club a le droit de choisir d'avoir un certificat médical tous les ans. C'est une facilité de gestion.

La gestion des certificats médicaux va se faire via la Fédération. Une procédure de signalement sera mise en œuvre.

Par rapport au public suivant nos activités on peut penser qu'un suivi médical régulier est assuré.

Le certificat médical doit avoir moins d'un an d'ancienneté inutile d'attendre la période d'inscription pour le faire établir.

Il est important de savoir si les gens sont en bonne santé pour suivre les activités dans les meilleures conditions possibles.

En tant que bénévoles on est responsable des personnes inscrites.

## **SITE**

Arlette fait une présentation du site avec toutes les informations que l'on peut y trouver.

Inscription via le site. Utilisation des adresses internet du site.

Informations concernant les activités

Elle propose de venir expliquer le fonctionnement du site chez les gens qui rencontreraient des problèmes pour aller le consulter sur demande.

Alain MARTINON exprime sa reconnaissance vis-à-vis des animateurs. Il remercie MMS pour les journées CODERS qui regroupent tous les adhérents du CODERS, environ 200 personnes.

L'Assemblée Générale du CODERS aura lieu le 12 Mars à MARGUERITTE au cours de laquelle une médaille « jeunesse et sport et engagement associatif » sera remise à Olivier DE CARVALHO.

Journée « vélos » tous les ans – 16 Avril – 3 parcours

Journée « Marche Nordique » - 24 Mai à La Grande Motte et Le Gros du Roy

Tournoi « tennis de table » à ALES – 11 Octobre avec tous les clubs qui ont cette activité.

#### **QUESTIONS DIVERSES**

Parole à Anne-Marie

**Convention DECATHLON** reconduite pour un an

**Convention signée avec SPORT 16 de SAINT AMBROIX**

15% de remise par adhérent sur la pratique d'un sport (vêtements, chaussures, matériel) + 5% sur tout le magasin hors promos et appareils de fitness. Les adhérents devront choisir toutes les activités

Une carte a été remise à chacun, carte à présenter en même temps que sa licence

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Marie-José PIVIDAL  
Présidente

Danielle GORNARD  
Secrétaire